

Séance publique du conseil communal du 8 octobre

O R D R E D U J O U R

Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
Allocation des subsides annuels aux clubs et associations ;
Création d'une taxe concernant les frais relatifs à l'envoi de derniers avertissements ;
Approbation de nouveaux statuts pour le syndicat intercommunal « Musikschoul Kanton Réiden » ;
Fixation des indemnités revenant aux recenseurs concernant le recensement général de la population au 1 novembre 2021 ;
Approbation de devis ;
Adaptation du règlement communal concernant l'allocation de vie chère.
Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Approbation d'un contrat passé en date du 2 septembre 2021 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Redange/Attert et le bureau d'ingénieurs, CO3, représenté par Mme Uta TRUFFNER de L-1124 LUXEMBOURG, 3, bd. de l'Alzette, ayant pour objet la planification de l'aménagement du parc Worré situé à Redange/Attert, au montant de 37.523,05.-€/ ;
Approbation d'un contrat de bail conclu le 23 septembre 2021 avec les partenaires du service « Accompagnement Socio-Educatif » (ASE), à savoir les communes de Beckerich, Ell, Préizerdaul et Useldange, concernant les bureaux

du bâtiment communal «Zärenhaus», L-8506 Redange/Attert, 1, rue de Niederpallen, inscrit au cadastre de la commune de Redange/Attert, d'une contenance de 19,10 m², au prix de 229,20.- € par mois pendant la durée de 3 ans allant du 1 mai 2021 au 30 avril 2024 ;

Approbation d'un acte de vente du 8 octobre 2021, conclu entre la commune de Redange/Attert et Mme Léna PYCKAVET concernant une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Redange, section C d'Ospern, lieu-dit « rue de Redange », d'une contenance de 6 ares 20 centiares au prix total de 278.277,70.- € ;

Allocation des subsides annuels aux clubs et associations

Des subsides d'un montant total de 68.980.-€ ont été alloués aux clubs et associations locaux.

Création d'une taxe concernant les frais relatifs à l'envoi de derniers avertissements

Le conseil communal a introduit une taxe de chancellerie de 10 € pour couvrir les travaux administratifs relatifs à l'expédition de lettres de rappel et d'avertissement, à partir du 2^e rappel.

Approbation de nouveaux statuts pour le syndicat intercommunal « Musiksoul Kanton Réiden »

Le conseil communal a approuvé les nouveaux statuts pour le syndicat intercommunal « Musiksoul Kanton Réiden », valables pour une période de 10 ans.

Fixation des indemnités revenant aux recenseurs concernant le recensement général de la population au 1 novembre 2021

A part des indemnités allouées par l'Etat, le conseil communal a décidé de fixer les indemnités payées par la commune de Redange/Attert comme suit:

- 1,15.- € par immeuble recensé;
- 2,30.- € par ménage/logement recensé;
- 1,40.- € par individu recensé.

Approbation de devis

Approbation d'un devis supplémentaire du 29 septembre 2021, établi par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST, concernant le renouvellement du captage de la source « Weierchen » à Nagem, au montant total de 291.330,00.- € T.T.C .

Approbation d'un devis du 24 septembre 2021, établi par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST, concernant l'extension et le raccordement d'un nouvel forage à Nagem, au montant de 1.006.200,00.- € T.T.C .

Adaptation du règlement communal concernant l'allocation de vie chère

Le règlement communal concernant l'allocation de vie chère a été adapté. La nouvelle version du règlement entrera en vigueur, le 1 janvier 2021.

Une copie de ce règlement peut être demandée auprès du secrétariat communal.

L-8501 REDANGE/ATTERT B.P. 8 Tél. : 23 62 24 20 Fax.: 23 62 04 28 Email: HYPERLINK
"mailto:secretariat@redange.lu" secretariat@redange.lu

PAGE 1